



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 6 mai 2020

Primes exceptionnelles : Parlons-en !!!

Cher.e Camarade,

Dans son allocution télévisuelle du **15 avril 2020**, le 1^{er} Ministre indiquait la volonté d'accorder :

- pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière, une prime exceptionnelle de 1500 euros pour ceux en contact avec le Covid19, de 500 euros pour les autres et une tarification supplémentaire de 50% des heures supplémentaires ;
- pour la Fonction Publique d'État, 1000 euros nets, modulable en fonction de la durée d'engagement des agents ;
- pour la Fonction Publique Territoriale, les autorités peuvent décider de verser jusqu'à 1000 euros par agent.

Cette annonce oblige à modifier la Loi de Finance rectificative pour 2020.

Sans attendre le début d'un cadre réglementaire, le Maire-Président annonçait, le 22 avril dernier, que la prime exceptionnelle serait de :

- 1500 euros pour les agents des EHPADs et du SPASAD du CCAS de la Ville de Nice ;
- 1000 euros pour les agents des autres services prioritaires ;
- 500 euros aux télétravailleurs les plus mobilisés sur proposition de leur hiérarchie ;
- 500 euros aux agents volontaires engagés dans les diverses actions solidaires en cours.

La loi de finance rectificative, autorisant le versement de la prime exceptionnelle, est adoptée et publiée le 25 avril 2020.

Elle indique que les bénéficiaires, les conditions d'attribution et de versement, ainsi que le montant de la prime, seront déterminés par des décrets pris ultérieurement.

En réaction, le Maire fait voter, le 04 mai en conseil municipal, une délibération décidant le principe de la mise en œuvre de la prime exceptionnelle aux agents mobilisés et ayant connu un surcroît de travail significatif durant la période de l'état d'urgence sanitaire, dans les conditions qui seront fixées par décret et en décide, d'ores et déjà, les montants.

Les 1500 euros annoncés pour les agents des EHPADs et du SPASAD du CCAS de la Ville de Nice devraient avoir été, normalement, votés par le Conseil d'Administration du CCAS. Nous n'avons pas encore connaissance de sa convocation, ni de celle du Conseil Communautaire de la Métropole.

En consultant la délibération de la Mairie de Nice, nous constatons dans les visées que l'information aurait été réalisée auprès des représentants du personnel, réunis par voie dématérialisée le 22 avril 2020.

Non !! La réunion téléphonique quotidienne avec les organisations syndicales de nos 3 collectivités ne saurait exonérer l'Administration de la tenue d'un réel Comité Technique par collectivité.

.../...

Nous aurions pu, utilement, interroger l'Administration sur l'annonce d'une prime de 1500 euros, 1000 euros et 500 euros alors que le Premier Ministre avait semblé, dans son allocution du 15 avril, la plafonner à 1000 euros pour les fonctionnaires territoriaux. Les décrets déterminant les montants ne sont toujours pas publiés et le versement ne serait pas réalisé avant la fin de l'urgence sanitaire.

Nous aurions pu aussi interpellier l'exécutif local sur la modalité d'octroi de la prime aux télétravailleurs "les plus mobilisés", qui pourrait facilement se traduire par l'octroi "à la tête du client".

En prenant cette délibération, le Maire-Président entend clairement nous priver de toute discussion sur l'attribution de la prime exceptionnelle, en l'absence de consultation des instances représentatives du personnel.

Mais, dans sa précipitation, ne risque-t-il pas aussi de fragiliser ses délibérations ?

Pour notre part, alors que la crise sanitaire ne fait que mettre en exergue les besoins urgents de financement et de moyens humains dans les services publics, nous avons réaffirmé notre opposition à la désocialisation et la défiscalisation des primes.

Nous avons insisté sur le fait que les agents ne sont pas des héros mais des professionnels.

Ce professionnalisme, dont ils font preuve en tout temps, appelle, pour nous, à une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur travail. C'est pour cela que la CGT exige et continuera d'exiger la revalorisation de leurs rémunérations, la suppression des inégalités salariales femmes/hommes et la fin du gel du point d'indice.

Ne nous y trompons pas, la solution est bien d'augmenter les salaires de celles et ceux qui apparaissent aujourd'hui comme les irremplaçables de la nation, celles et ceux qui n'étaient rien que «des nantis» il y a peu.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**



Hugues JEFFREDO